Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212201248-20260320-2026_03_14-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le seize mars deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Armel BELLIOT, doyen de l'assemblée qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Cécile GAINON, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER
Etaient absents : Néant

Pouvoirs : Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.
Mme Marie-José NOZAHIC a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-03-14 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Conseil Municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment :

- L'article L. 2121-21, qui autorise le conseil municipal à décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou présentations ;
- L'article L. 1411-5, qui fixe les règles de composition des commissions d'appel d'offres pour les communes de moins de 3 500 habitants (3 membres titulaires et 3 suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste) ;

Considérant que :

Il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat municipal ;

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Décide

1. **De procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres selon les modalités suivantes :**
    - 3 membres titulaires et 3 membres suppléants
    - Le maire préside de droit la commission.
2. **D'autoriser le vote à main levée pour cette désignation, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT** (sous réserve de l'unanimité des membres présents ou représentés).

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 2026-03-14
ID : 022-212201248-20260320-2026_03_14-DE

3. **De désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Steven FLAMEN	M. Gwen LE GRATIET
M. Armel BELLIOT	Mme Cécile GAINON
M. Jacques LE CORRE	Mme Anne-Laure LE GUILLOU

4. **De confier au maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

5. **De réunir cette commission également dans le cas des marchés à procédure adaptée** (commission d'ouverture des plis et ou commission des marchés) .Dans ce cas la réunion peut avoir lieu sans condition de quorum.

La secrétaire de séance
Marie José NOZAHIC

Le Maire,
Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 03/04/2026
De la publication le 23/03/2026